

LH2 DOM

Daniel Ladieu Etudes & Stratégie



Baromètre « Consultation Institutionnelle »

Vague n°4



Novembre 2009

Document strictement réservé aux
contributeurs du baromètre

Confidentiel

Des chiffres et des idées



Des chiffres et des idées

« Des **chiffres** pour comprendre, des **idées** pour avancer »



LH2 DOM

Daniel Ladieu Etudes & Stratégie

LH2
Des études indépendantes
au service des acteurs socioéconomiques des DOM

LH2 DOM

« Daniel Ladieu Etudes & Stratégie SAS » est une société indépendante,
dont la totalité du capital est contrôlée par Daniel Ladieu son dirigeant.

dladieu@lh2dom.com



- **Interviews téléphoniques de 400 individus de 18 ans et plus résidant en Martinique.**
- **Mise en œuvre de quotas de représentativité, sur la base de données INSEE, en termes :**
 - de sexe,
 - d'âge,
 - de commune d'habitation,
 - de Catégorie Socioprofessionnelle du chef de famille.
- **Enquête menée du 20 au 23 novembre 2009.**



LH₂ DOM

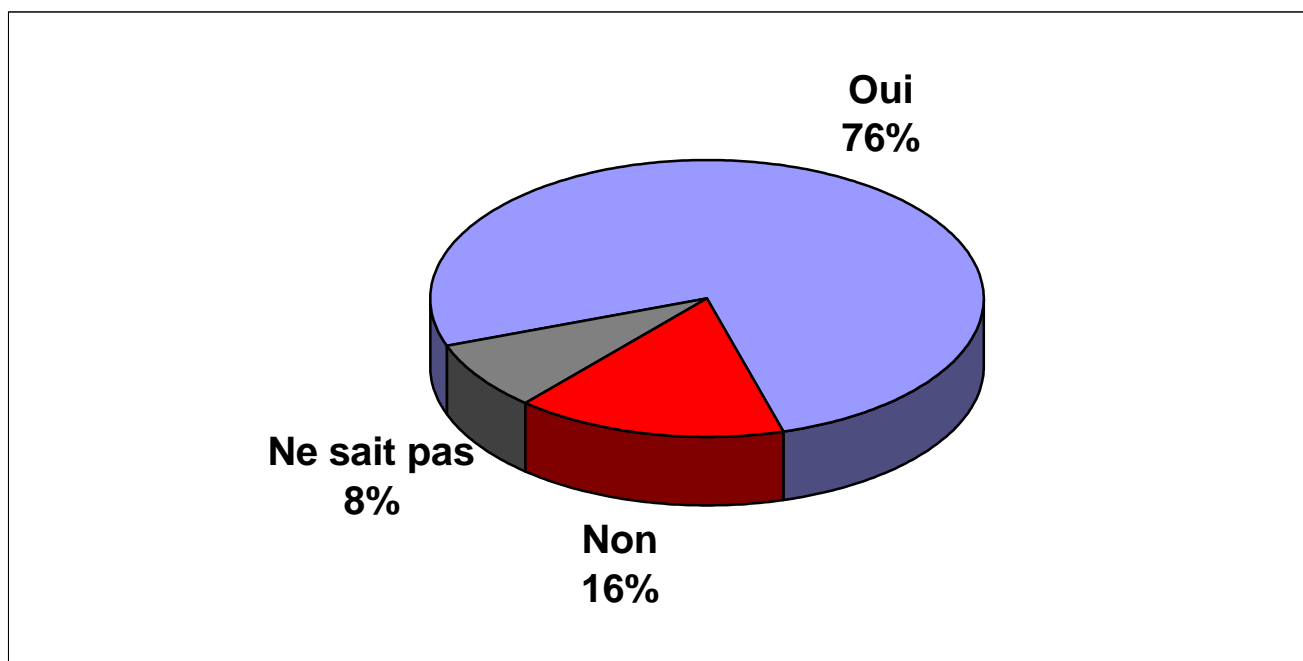
Daniel Ladieu Etudes & Stratégie



I- Intentions de participation à la consultation populaire du 10 janvier 2010



Si la consultation populaire sur l'évolution statutaire de la Martinique avait lieu dimanche prochain, est-ce que vous iriez voter ?



Echantillon : 400 interviewés



LH2 DOM

Daniel Ladieu Etudes & Stratégie



II- Les intentions de vote à la question du 10 janvier



- Libellé de la question qui pourrait être posée lors de la consultation populaire du dimanche 10 janvier -

Le Président de la République a annoncé que la consultation populaire sur l'évolution statutaire de la Martinique aurait lieu le 10 janvier prochain.

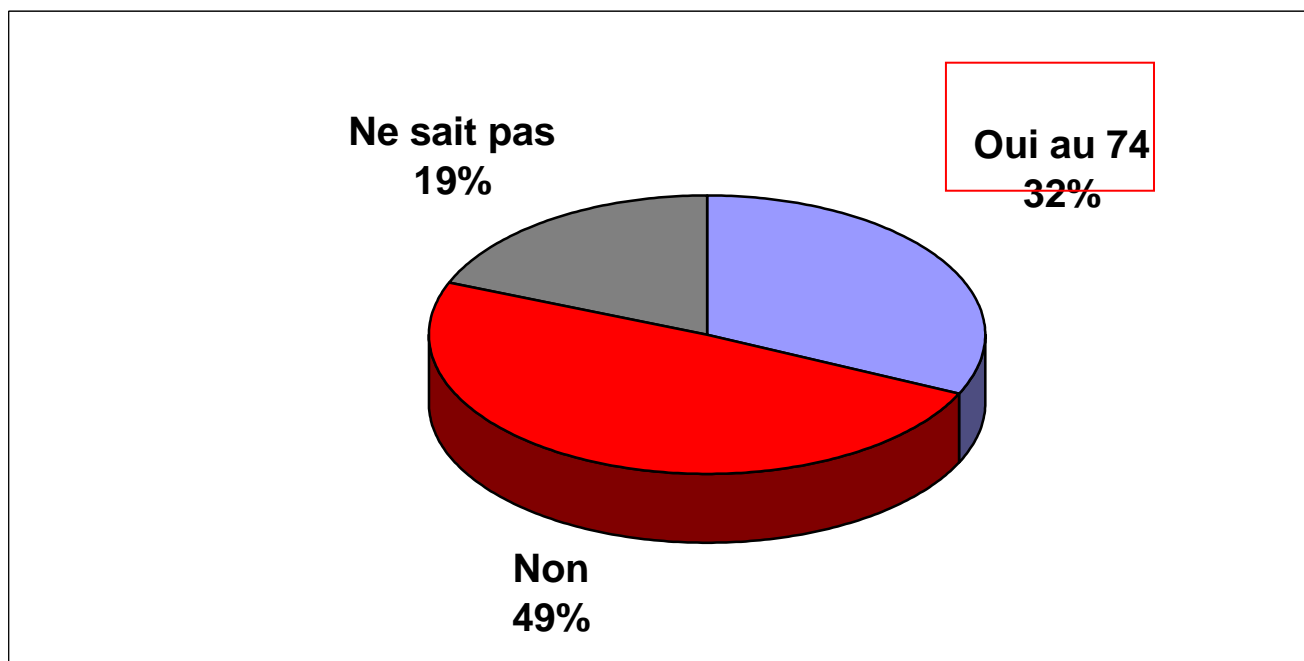
Voici la question qui pourrait vous être posée lors de la consultation populaire du 10 janvier prochain :

« Approuvez-vous la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? »



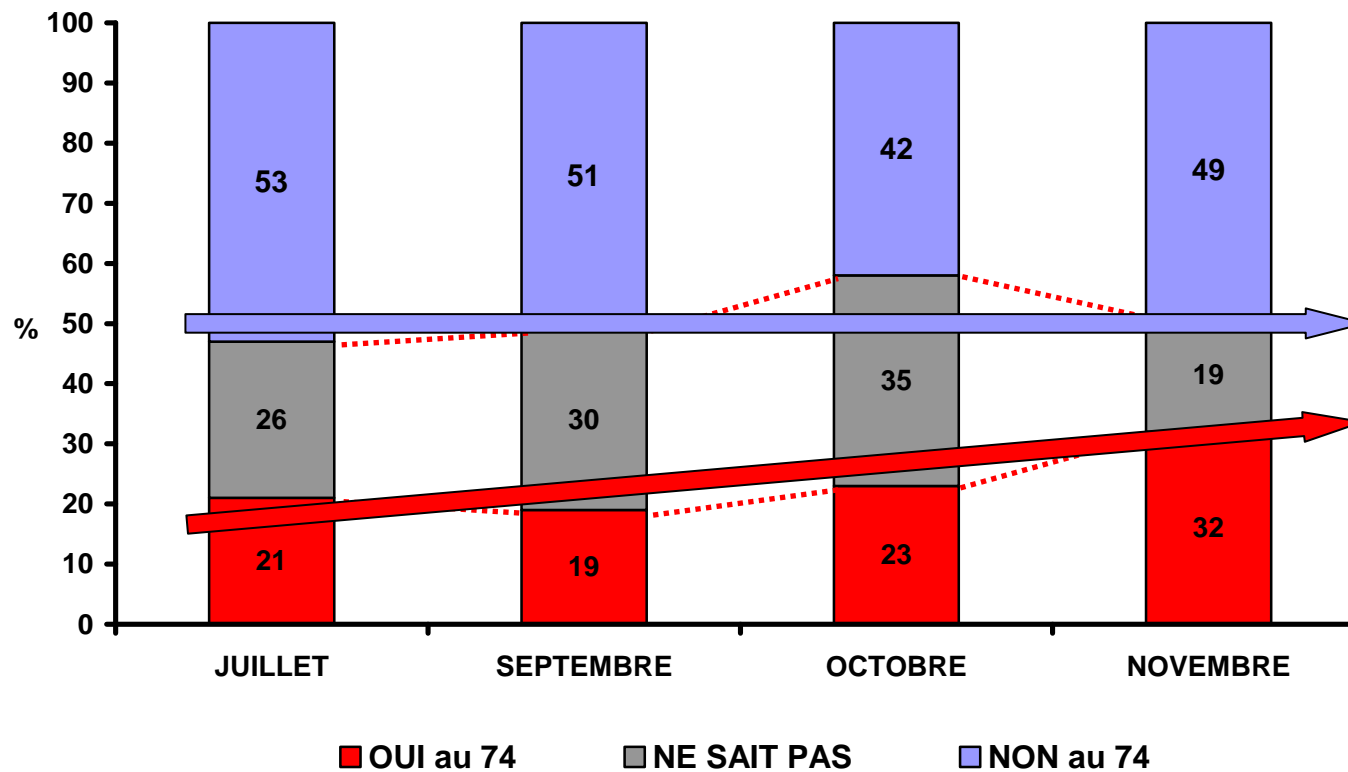
« Approuvez-vous la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? »

- Concernant les interviewés qui déclarent qu'ils iront voter -



Echantillon : 303 interviewés

Les intentions de vote à la question du 10 janvier 2010 en considération des intentions de participation la consultation populaire



Les intentions de vote à la question du 10 janvier 2010

- Résultats détaillés de ceux qui disent qu'ils iront voter -

Le Président de la République a annoncé que la consultation populaire sur l'évolution statutaire de la Martinique aurait lieu le 10 janvier prochain.

Voici la question qui pourrait vous être posée lors de la consultation populaire du 10 janvier prochain :

« Approuvez-vous la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? »

	RESULTATS GLOBAUX (Rappel)	RESULTATS SELON :							
		LE SEXE		LA DIMENSION GENERATIONNELLE DE L'OPINION			LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE		
		Hommes	Femmes	18 - 34 ans	35 - 64 ans	65 ans et +	CSP supérieures	CSP Inférieures	Retraités
OUI au 74	32%	35%	30%	40%	31%	25%	32%	34%	30%
NON	49%	52%	46%	46%	51%	47%	54%	43%	46%
NE SAIT PAS	19%	13%	24%	14%	18%	28%	14%	23%	24%

Echantillon : 303 interviewés



Les intentions de vote à la question du 10 janvier 2010

- Résultats détaillés de ceux qui disent qu'ils iront voter -

Le Président de la République a annoncé que la consultation populaire sur l'évolution statutaire de la Martinique aurait lieu le 10 janvier prochain.

Voici la question qui pourrait vous être posée lors de la consultation populaire du 10 janvier prochain :

« Approuvez-vous la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? »

	RESULTATS GLOBAUX (Rappel)	RESULTATS SELON LA PROXIMITE PARTISANE					INTERVIEWES NE S'ETANT PAS PRONONCE EN TERME DE PREFERENCE PARTISANE
		(MODEMAS / MIM / PALIMA / CNCP)	(UMP / FMP / MODEM)	(PPM)	(RDM/Bâtir le pays Martinique)	(Parti communiste / Parti Socialiste)	
OUI au 74	32%	75%	21%	26%	31%	25%	28%
NON	49%	11%	71%	63%	45%	58%	46%
NE SAIT PAS	19%	14%	8%	11%	24%	17%	26%

Echantillon : 303 interviewés

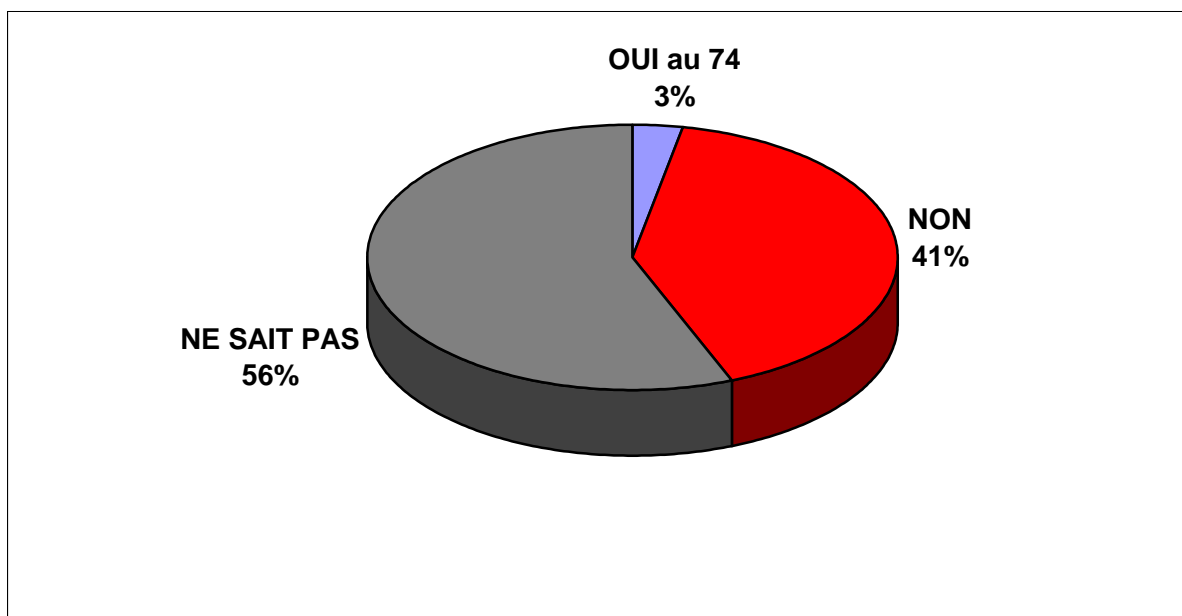


***L'opinion des interviewés déclarant ne pas
savoir s'ils iront voter le 10 janvier...***



- Concernant les interviewés qui déclarent ne pas savoir s'ils iront voter -

« Approuvez-vous la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ? »



LH₂ DOM

Daniel Ladieu Etudes & Stratégie



III- Les intentions de vote à la question du 24 janvier



- Libellé de la question qui pourrait être posée lors de la consultation populaire du dimanche 24 janvier -

Si le NON venait à l'emporter lors de la consultation du 10 janvier, une deuxième consultation aura lieu le dimanche 24 janvier et la question suivante vous serait posée :

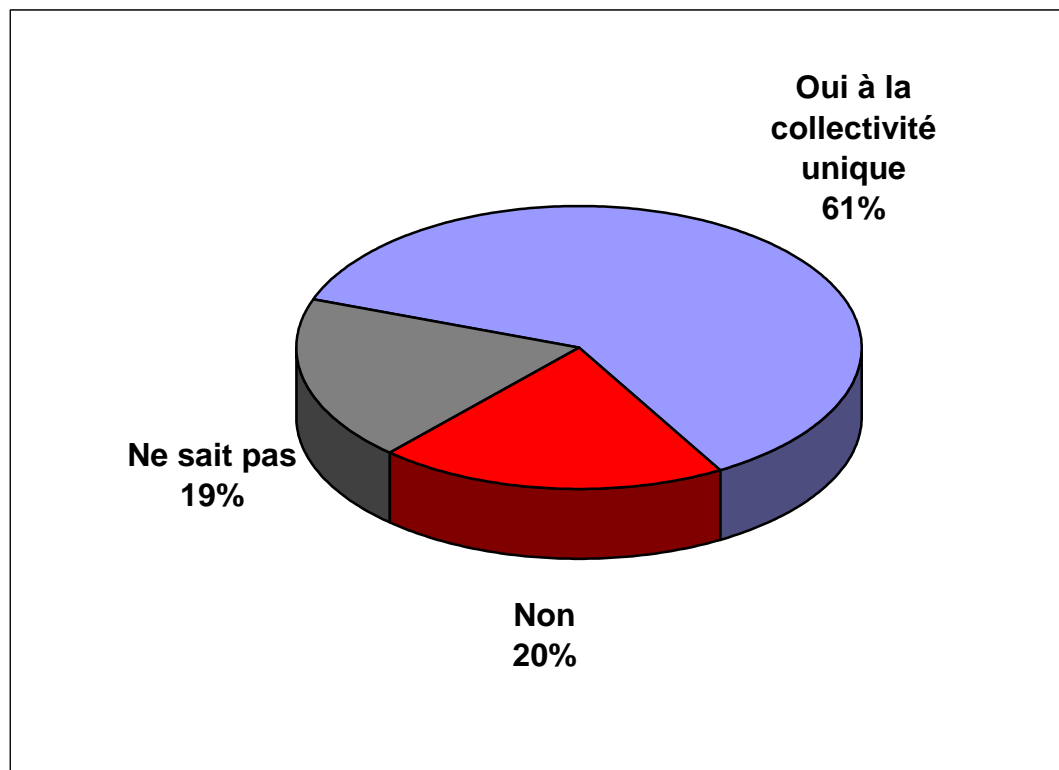
« Approuvez-vous la création en Martinique d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ? »



Les intentions de vote à la question du 24 janvier 2010 en considération des intentions de participation la consultation populaire

« Approuvez-vous la création en Martinique d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ? »

- Concernant les interviewés qui déclarent qu'ils iront voter -



Echantillon : 303 interviewés



Les intentions de vote à la question du 24 janvier 2010

- Résultats détaillés de ceux qui disent qu'ils iront voter -

Si le **NON** venait à l'emporter lors de la consultation du 10 janvier, une deuxième consultation aura lieu le dimanche 24 janvier et la question suivante vous serait posée :

« Approuvez-vous la création en Martinique d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ? »

RESULTATS GLOBAUX (Rappel)		RESULTATS SELON :							
		LE SEXE		LA DIMENSION GENERATIONNELLE DE L'OPINION			LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE		
		Hommes	Femmes	18 - 34 ans	35 - 64 ans	65 ans et +	CSP supérieures	CSP Inférieures	Retraités
OUI à la collectivité unique	61%	63%	58%	46%	68%	58%	63%	58%	58%
NON	20%	26%	15%	36%	15%	14%	21%	23%	16%
NE SAIT PAS	19%	11%	27%	18%	17%	28%	16%	19%	26%

Echantillon : 303 interviewés



Les intentions de vote à la question du 24 janvier 2010

- Résultats détaillés de ceux qui disent qu'ils iront voter -

Si le **NON** venait à l'emporter lors de la consultation du 10 janvier, une deuxième consultation aura lieu le dimanche 24 janvier et la question suivante vous serait posée :

« Approuvez-vous la création en Martinique d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ? »

	RESULTATS GLOBAUX (Rappel)	RESULTATS SELON LA PROXIMITE PARTISANE					INTERVIEWES NE S'ETANT PAS PRONONCE EN TERME DE PREFERENCE PARTISANE
		(MODEMAS / MIM / PALIMA / CNCP)	(UMP / FMP / MODEM)	(PPM)	(RDM/Bâtir le pays Martinique)	(Parti communiste / Parti Socialiste)	
OUI à la collectivité unique	61%	54%	72%	77%	49%	67%	53%
NON	20%	18%	20%	11%	27%	5%	25%
NE SAIT PAS	19%	28%	8%	12%	24%	28%	22%

Echantillon : 303 interviewés



Les intentions de vote à la question du 24 janvier 2010 en considération des intentions de vote du 17 janvier

Les intentions de vote des interviewés ayant voté « non » le 10 janvier à la question du
« *Approuvez-vous la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie
par l'article 74 de la constitution ?* »

« *Approuvez-vous la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie
par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de
ses intérêts propres au sein de la République ?* »

« *Approuvez-vous la
création en Martinique
d'une collectivité unique
exerçant les compétences
dévolues au département et
à la région tout en
demeurant régie par
l'article 73 de la
Constitution ?* »

	NON le 10 janvier
OUI le 24 janvier	81%
NON le 24 janvier	13%
Ne sait pas le 24 janvier	6%
	100



LH₂ DOM

Daniel Ladieu Etudes & Stratégie



IV- Opinion relative aux personnalités politiques

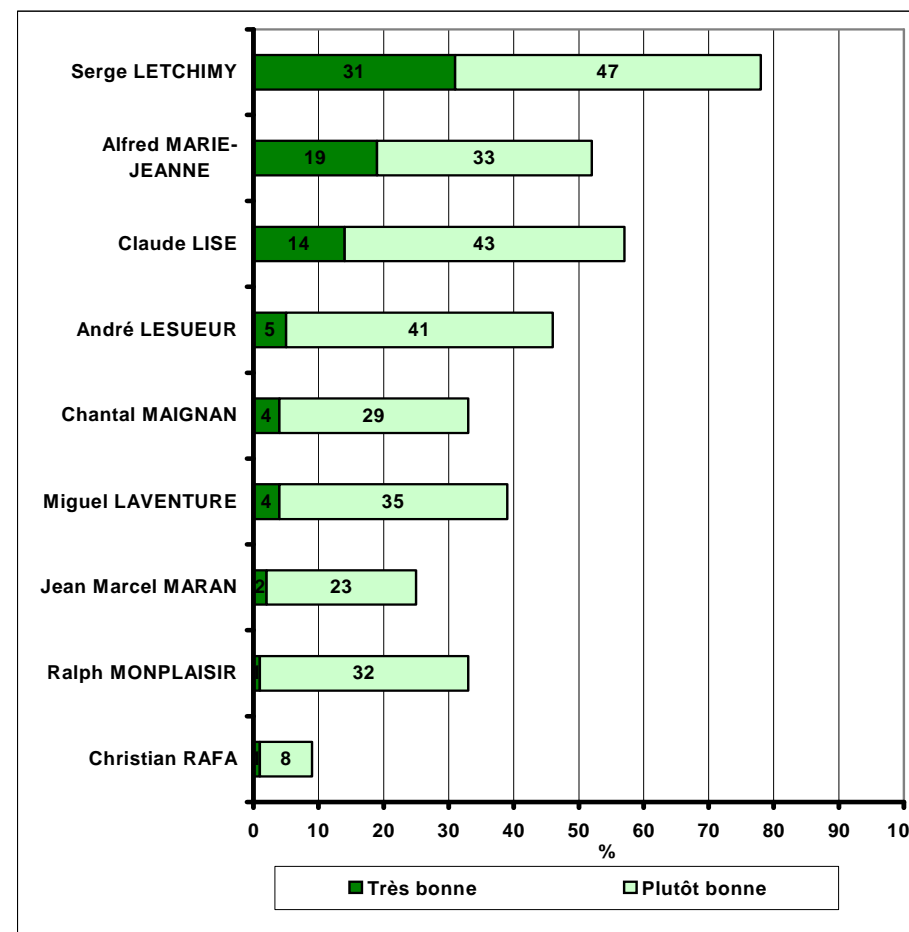
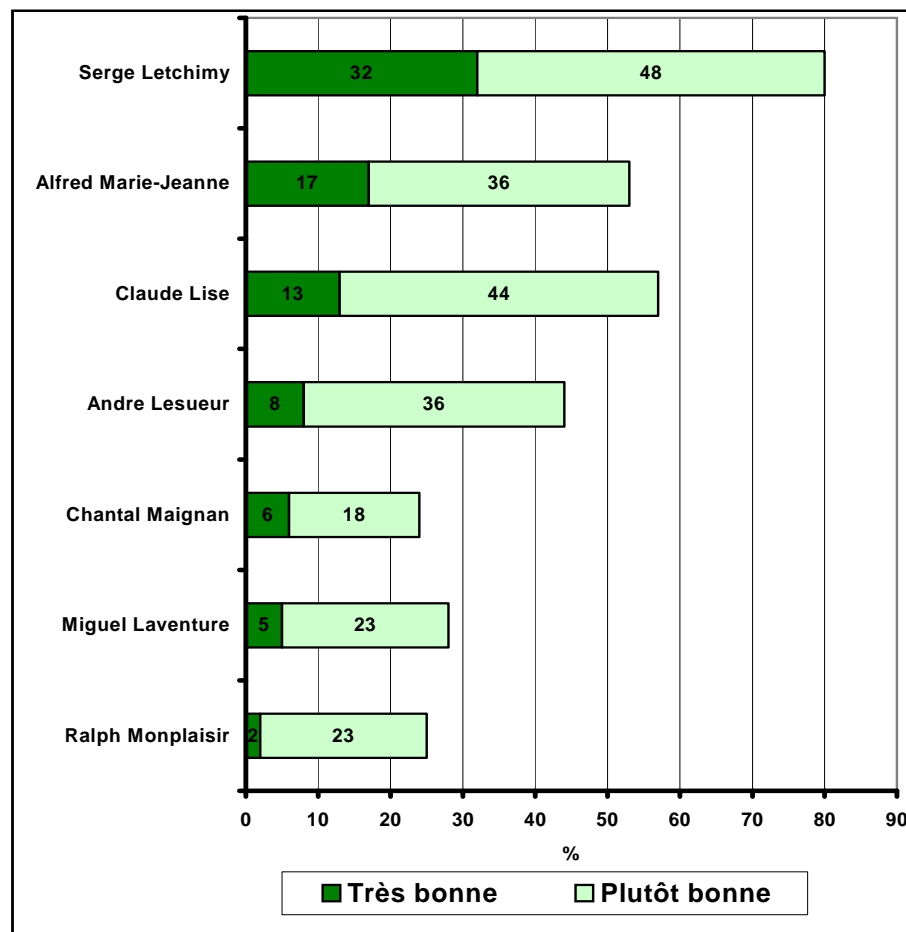


Opinion relative aux personnalités politiques

Je vais maintenant vous citer une liste de personnalités ; pour chacune d'elles, vous me direz si vous en avez une très bonne opinion, plutôt une bonne opinion, plutôt une mauvaise opinion ou une très mauvaise opinion :

- Octobre 2009 -

- Novembre 2009 -



Echantillon : 400 interviewés



Opinion relative aux personnalités politiques (Novembre 2009)

Je vais maintenant vous citer une liste de personnalités ; pour chacune d'elles, vous me direz si vous en avez une très bonne opinion, plutôt une bonne opinion, plutôt une mauvaise opinion ou une très mauvaise opinion :

	%	Très bonne	Plutôt bonne	Plutôt mauvaise	Très mauvaise	Ne sait pas	
Serge LETCHIMY		31	47	9	2	11	100
Alfred MARIE-JEANNE		19	33	22	15	11	100
Claude LISE		14	43	19	6	18	100
André LESUEUR		5	41	15	6	33	100
Chantal MAIGNAN		4	29	16	10	41	100
Miguel LAVENTURE		4	35	22	11	28	100
Jean Marcel MARAN		2	23	13	5	57	100
Ralph MONPLAISIR		1	32	17	8	42	100
Christian RAFA		1	8	5	3	83	100

Echantillon : 400 interviewés



ANNEXES



Le profil de la population déclarant avoir l'intention de participer à la consultation populaire du 17 janvier 2010

- Base : interviewés déclarant qu'ils iraient voter -

		Population globale	Profil des gens qui ont l'intention de voter
SEXE	Hommes	45%	46%
	Femmes	55%	54%
AGE	18-34 ans	28%	25%
	35-64 ans	54%	57%
	65 ans et +	18%	18%
CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU CHEF DE FAMILLE	CSP "Supérieures"	43%	45%
	CSP "Inférieures"	32%	28%
	Retraités	25%	27%

CSP Supérieures : Cadres, chefs d'entreprises, professions intermédiaires (techniciens, agents de maîtrise...), employés

CSP Inférieures : Ouvriers, sans activités professionnelles

